

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte-rendu séance précédente

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/09/2025
Réuni le : 25/09/2025
Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Compte-rendu séance 7 du 30/06/25.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2025

Réuni le : 25/09/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SESSAD 25-28 : convention de coopération avec le SESSAD de Voiron, durée : 3 ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20252026_8_0380067S_250929131254

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés SESSAD 25-28 : conve

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 8

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9-1

Annule et remplace l'acte n° 9 - 2025-2026

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2025

Réuni le : 25/09/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dispositif Relais 25-26 : Convention avec le collège La Garenne, Voiron pour l'intégration d'élèves dans le Dispositif Relais, année scolaire 2025-2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20252026_9-1_0380067S_251001082921

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Dispositif Relais 25

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 9-1

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Andres

Prénom : Christine

Signé le : 01/10/2025 08:29:22

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2025

Réuni le : 25/09/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Isère Collégiens 25-26 : convention 2025-2026 avec le Département de l'Isère fixant les modalités d'application du dispositif "Isère Collégiens" et la participation financière par action pour l'année 2025-2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20252026_10_0380067S_250929131206

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Isère Collégiens 25-

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 10

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Nom : Truillet

Prénom : Stéphane

Signé le : 29/09/2025 13:12:06

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2025

Réuni le : 25/09/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Projet Podcast : Convention avec le Grand Angle et Lorine Le Louvier, la Souffleuse, pour l'organisation d'ateliers en classe durant l'année scolaire 2025-2026, dans le cadre du projet podcast.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20252026_11_0380067S_250929131230

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Projet Podcast : Con

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 11

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Truillet

Prénom : Stéphane

Signé le : 29/09/2025 13:12:30

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

Examiné le 15/10/25

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12-2

Annule et remplace l'acte n° 12-1 - 2025-2026

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2025

Réuni le : 25/09/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2025

Numéro de la DBM : 2500004

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise le prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 8007,39€ réparti comme suit :

ALO ENTRET 00MATERIE matériel maintenance : 1 000€

ALO FONADM 00LOGIC logiciels : 1 007,39€€

ALO VIAB 00GAZ : 6 000€

et l'intégration de la dotation de fonctionnement complémentaire de 43,50€ comme suit :

En recettes : AP COLLEC 00DOTFONC / En dépenses : AP SUPPED 00PEDA

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 03/10/2025 17:47:46

BICT_20252026_12-2_0380067S_251008102400

038048XD

ACADEMIE DE GRENOBLE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

7 RUE FANTIN LATOUR

38022 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 12-2

Année scolaire : 2025-2026

Par délégation du Président du Conseil départemental

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Oui

Nombre : 1

Pièce jointe n°1 : Finances_MEMO_DBM_2025-09.pdf

Observations :

Observation n°1 : Le Département prend note de l'avis réservé de l'agent comptable sur le PFDR proposé.

Toutefois, après la DBM n°2500004, le montant du FDR net s'élèvera à 34 239,94 € pour un seuil plancher 2025/2026 à 22 632 €.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Laffargue

Prénom : Jonathan

Signé le : 08/10/2025 10:24:00

BIEN_20252026_12-2_0380067S_251008114301

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 12-2

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification :

Observation n°1 : Nous souscrivons à l'observation faite par la collectivité.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Truillet

Prénom : Stephane

Signé le : 08/10/2025 11:43:01

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sortie d'inventaire, ouvrages obsolètes du CDI

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2025

Réuni le : 25/09/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la sortie d'inventaire d'ouvrages anciens du Centre de Documentation et d'Information.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie d'inventaire d'ouvrages anciens du CDI : selon liste jointe

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 29/09/2025 11:17:56